



## Pensions de retraite : les erreurs augmentent, nos conseils pour les éviter et les corriger

Vidéo: <https://ecodecouvert-dd.videos.prismamediadigital.com/media/v1/pmp4/static/clear/811199582001/e293aaab-bd23-4129-a7db-b9960b1330c6/99d4003a-ef47-4ccc-92fc-3971093e778a/main.mp4>

D'après des chiffres de la Cour des comptes publiés le 23 mai, près d'une pension liquidée sur sept comporte des erreurs. Vous pouvez agir pour éviter cette situation.

Erreur de la caisse de retraite en votre faveur... ou en en votre défaveur. D'après la certification des comptes 2018 de la Sécurité sociale, publiée par la Cour des comptes jeudi 23 mai, près d'une pension liquidée sur sept comporte une erreur. Un chiffre en hausse par rapport à 2017. Ainsi "la part des dossiers sans erreur de portée financière parmi les attributions et révisions de droits de l'exercice s'établit à 86,5% contre 87,7% en 2017", relèvent les Sages de la rue Cambon. Économiquement, cette situation est neutre car il y a 50% de gagnants et 50% de perdants. L'une des raisons expliquant cette hausse est à chercher du côté de la recrudescence d'activités rencontrée actuellement par les caisses de retraite. La Cour des comptes relève qu'en 2018 les Carsat (Caisses d'assurance retraite et de santé au travail) ont attribué 837.000 prestations, soit une hausse de 5% par rapport à l'année dernière.

En parallèle, ces structures ont effectué près de 400.000 révisions de pension qu'il s'agisse de personnes encore en activité ou déjà à la retraite. "La correction peut-être longue à réaliser car, aujourd'hui, les caisses de retraite traitent en priorité les liquidations de pension avant les régularisations", affirme Victor Alves, responsable métier au sein du cabinet spécialisé Sapiendo retraite. Les règles de la retraite, de plus en plus complexes, ne facilitent pas la tâche des agents. Une situation qui ne devrait pas s'améliorer cette année. Les dernières réformes comme l'instauration d'un nouveau taux de CSG à 6,6% et l'indexation différenciée des pensions en fonction des revenus sont loin d'aller dans le sens d'une simplification. Résultat, de nouvelles sources d'erreurs pourraient apparaître.

Mieux vaut donc prendre les devants et ne pas attendre d'être proche de la retraite ou à la retraite pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur dans la prise en compte de votre carrière. "Même si certaines caisses précisent qu'elles n'effectuent aucune correction avant 55 voire 60 ans, il est conseillé de vérifier votre situation tous les 5 ans, lorsque vous recevez votre relevé de situation individuelle", suggère l'expert. Une attention qui a toute son importance car, selon la Cour des comptes, "près de 60% des erreurs affectant les droits liquidés résultent de données de carrière absentes ou inexactes". Il peut s'agir de petits boulots qui n'ont pas été pris en compte ou encore de périodes travaillées à l'étranger. Problème : il n'est pas toujours facile de conserver l'ensemble des documents qui retracent votre carrière. Vous pouvez fixer des priorités. Si vous relevez une erreur dans la prise en compte d'un de vos emplois, veillez à bien mettre de côté les preuves de cette activité. Vous serez ainsi plus facilement en mesure de présenter à votre caisse de retraite ces informations et mettrez toutes les chances de votre côté pour que l'erreur soit corrigée le plus rapidement possible. Sur le site inter-régimes Info retraite, il existe un outil, baptisé correction de la carrière, qui permet de détecter les éléments surprenants dans votre carrière par exemple si vous avez cotisé au régime de base mais pas au régime complémentaire obligatoire. Vous pouvez alors immédiatement signaler cette erreur à votre caisse de retraite où faire la demande en ligne si vous avez plus de 55 ans.



[Visualiser l'article](#)

Bien sûr, c'est lorsque vous demandez votre retraite que vous devez être le plus attentif. "Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à demander votre relevé de carrière avant de liquider votre pension. C'est un élément indispensable qui vous permettra de détecter les erreurs ou les éléments manquants dans le calcul de votre retraite. Lorsque vous recevez la notification de la liquidation de votre pension, vous avez deux mois pour contester les informations", détaille Victor Alves. Si les erreurs les plus courantes concernent le déroulé de la carrière, il est aussi possible qu'une anomalie se produise au moment où vos caisses de retraite convertissent vos droits en montant de pension. Mais, pour les assurés, les calculs sont tellement complexes qu'il est quasiment impossible de les vérifier.

Rassurez-vous, une fois à la retraite, rien n'est irrémédiable. Vous pouvez toujours signaler une erreur et demander à la corriger sous réserve d'être en mesure de présenter des preuves. Si le montant de votre pension a été sous-évalué, vous pourrez récupérer le manque à gagner jusqu'à cinq années avant votre demande. "Les risques liés à l'évolution de la situation des pensionnés comme les ressources ou la situation personnelle ne sont pas suffisamment couverts par des révisions de service", regrette également la Cour des comptes. Même si l'actualisation est normalement automatique, il n'est pas inutile de votre côté, de prévenir directement votre caisse de retraite. Sont particulièrement concernés l'attribution de l'Aspa, ex-minimum vieillesse, ou du versement de la pension de réversion, partie de la retraite de son conjoint décédé. "Dès qu'il y a un changement dans votre situation par exemple en cas de décès ou d'une évolution de vos ressources, prévenez votre caisse de retraite. Il est possible qu'elle n'ait pas eu l'information ou que le traitement soit long", prévient Victor Alves. Être vigilant permet de limiter le nombre d'erreurs.